

Municipalité de Saint-Eusèbe

Numéro 104 Juin 2016

Dépôt légal - 2<sup>e</sup> trimestre 2016



### MOT DU MAIRE

Bonjour à vous tous, citoyens et citoyennes de Saint-Eusèbe.

Enfin, l'été est arrivé, il est temps de penser aux vacances. Réservez quelques journées pour passer un peu de temps avec nous durant le Festi-Cèdre qui aura lieu du 13 au 17 juillet. Du nouveau cette année, la course à obstacles Xcapade de 5 km dans la montagne à partir du Rang 10 jusqu'à la rue Bossé. Relever le défi avec vos amis. Aussi, de la danse country, animation pour les jeunes, etc. Voir la programmation complète à l'intérieur de ce journal (page 18).

La « Journée des familles du Témiscouata » se tenait chez nous le 4 juin dernier. Merci de votre bonne participation, nous avons établi un record de présence. Il y avait un grand nombre d'enfants et d'adultes du Témiscouata pour assister au spectacle de Clopin Lanouille et Monsieur Nono, de même qu'à la lecture du conte avec Ylitou et Ali.

Il y a beaucoup d'information dans ce petit journal, je vous demande de porter une attention spéciale aux pages « Affaires municipales » surtout à l'extrait du règlement # 03-2013, un rappel sur les nuisances dans la municipalité, à lire absolument. Il y a beaucoup de laisser-aller et l'inspecteur en bâtiment fera une petite tournée cet été pour faire respecter ce règlement.

Espérant une bonne collaboration de votre part, je vous souhaite un très bel été à tous!

*Gaston Chouinard*  
Gaston Chouinard, maire

### Dans ce numéro :

<i>Affaires municipales</i>	2
<i>Vie chrétienne</i>	6
<i>Bibliothèque</i>	8
<i>Mini-tournoi pompiers</i>	10
<i>Activités en juillet</i>	11
<i>Organismes</i>	12
<i>R.I.D.T. et CISSS</i>	13
<i>Félicitations</i>	14
<i>Parc Témiscouata</i>	15
<i>Régionales</i>	16
<i>Programme Festi-Cèdre</i>	18
<i>Petites annonces</i>	19
<i>Le 24 juin</i>	20



## AVEZ-VOUS NETTOYÉ VOTRE CLAPET ?

Il est important que vous nettoyez votre clapet antiretour au moins 2 fois par année afin de ne pas avoir de surprises s'il y a des travaux dans le réseau.

Des accumulations de débris (corps gras) peuvent se produire sous le clapet et l'empêcher de fonctionner adéquatement lorsque nécessaire.

Je vous rappelle qu'il y a un règlement relatif aux rejets dans le réseau d'égout et qu'il est interdit de jeter des matières grasses dans le réseau, cela empêche le bon fonctionnement de votre clapet en plus de causer des problèmes à l'usine de traitement.

S'il vous arrivait d'échapper un peu de gras dans l'évier en égouttant vos aliments, assurez-vous de faire couler de l'eau chaude quelques minutes afin que le gras ne se colle pas au clapet.

Saviez-vous que s'il y a refoulement un jour, et que votre clapet n'est pas nettoyé régulièrement, votre assureur ne couvrirait pas les dégâts?

## NOUVEAUX ARRIVANTS

Le Conseil municipal désire souligner l'arrivée des nouveaux arrivants, des nouveau-nés et des nouveaux commerces lors du Festi-Cèdre. La date de référence est du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016. Alors si vous êtes nouvel arrivant, si vous avez une naissance à signaler durant cette période, ou même une nouvelle entreprise à faire connaître, me le faire savoir avant le 27 juin afin d'avoir le temps d'envoyer une invitation spéciale. Si le bureau est fermé, vous pouvez laisser vos coordonnées sur le répondeur (418-899-2762) et nous vous rappellerons si nécessaire.

## PNEUS

Un grand ménage a été fait dans la cour de l'entrepôt municipal; dorénavant, les pneus ne seront plus acceptés. Vous êtes priés de les apporter dans les Écocentres de la région, ou de les laisser au garage lorsque vous en installez des nouveaux.

## TAXES MUNICIPALES

L'échéance du 2<sup>e</sup> versement des taxes municipales est le 29 juin.

## **AVIS AUX UTILISATEURS DU RÉSEAU D'ÉGOUT**

S.V.P., ne pas jeter dans les toilettes des petites lingettes humides, des couches, des tampons ou serviettes hygiéniques, des condoms, des cotons-tiges, des guenilles, etc.

Ces choses ne sont pas décomposables rapidement et peuvent endommager le système de traitement des eaux usées; **ce qui entraînerait des coûts majeurs qui nous obligeraient à augmenter votre taxe de services pour plusieurs années.**

Nous avons encore dû faire vider les regards du site d'enfouissement et ils étaient pleins d'objets qui ne doivent pas traverser dans les bassins d'épuration pour ne pas endommager les soufflantes.

Merci pour votre collaboration.

**PRENDRE NOTE que le bureau municipal sera fermé les vendredis après-midi à partir du 15 juin jusqu'au 15 septembre 2016 et il sera aussi fermé lors des congés fériés du 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2016.**



## Municipalité de Saint-Eusèbe

### OFFRE D'EMPLOI

#### ADJOINT ADMINISTRATIF – COORDONNATEUR COMMUNAUTAIRE

(Cette offre s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes)

#### Mandat :

Sous l'autorité de la directrice générale et du Conseil municipal, vous serez appelé à travailler dans différentes sphères de la municipalité : Administration, développement économique, développement social, touristique, loisir, culture. Les principales tâches, sans être limitatives, sont les suivantes :

- ⇒ Assister aux réunions du comité Vision 2020 et divers comités, rédiger les procès-verbaux et faire le suivi des dossiers;
- ⇒ S'occuper de dossiers spécifiques comme la politique familiale, la MADA et autres;
- ⇒ Organiser le Festi-Cèdre avec les bénévoles;
- ⇒ Chercher et proposer différents moyens pour encourager, voire stimuler la participation aux activités de loisir (pour les jeunes ou moins jeunes);
- ⇒ Assister et aider les autres organismes de la paroisse dans certains dossiers;
- ⇒ Organiser des activités de financement et organiser diverses activités de loisirs;
- ⇒ Accueillir les visiteurs, comptabilité, tenue de livres, classement...
- ⇒ Effectuer toutes autres tâches demandées par le conseil ou par son supérieur immédiat, en rapport ou non avec ses tâches principales ci-haut décrites.

#### Exigences et conditions de travail

- ⇒ Scolarité : DEC administration, gestion ou autre domaine connexe serait un atout.
- ⇒ Année d'expérience reliée à l'emploi : 3 ans d'expérience seraient un atout
- ⇒ Description des compétences : faire preuve d'autonomie, de leadership mobilisateur, dynamique, habilité à travailler en équipe, planification, organisation, capacité à gérer plusieurs projets simultanément, discrétion. Connaissance des logiciels Word, Excel, Sage et autres, un atout. Bonne maîtrise du français. Comptabilité.
- ⇒ Salaire offert : à déterminer. Assurances collectives après 3 mois.
- ⇒ Statut de l'emploi : permanent temps plein (possibilité jusqu'à 30-35 heures semaine)
- ⇒ Horaires flexibles : jour, certains soirs pour les réunions, fin de semaine lors d'activités.
- ⇒ Date prévue d'entrée en fonction : 5 juillet 2016

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un *curriculum vitae* avant le 28 juin 2016, 16 h.

Nom de la personne à contacter :

Chantal Bouchard, directrice générale

[admin@sainteusebe.ca](mailto:admin@sainteusebe.ca)

Tél. : 418 899-2762

Fax : 418-899-0194

222, rue Principale, Saint-Eusèbe (Québec) G0L 2Y0



**IMPORTANT :** Voici un rappel concernant le règlement sur les nuisances dans la municipalité, car plusieurs articles ne sont pas respectés par les résidents et contribuables et cela nuit à l'apparence visuelle des immeubles et occasionne aussi des problèmes de santé à d'autres (allergies).

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT # 03 - 2013**

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL CONCERNANT LES NUISANCES, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, LA SOLLICITATION ET LE COLPORTAGE, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE, LES ANIMAUX ET LES SYSTÈMES D'ALARME DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUSÈBE**

**CHAPITRE III - NUISANCES**

**Section I : Nuisances**

**Article 14.      *Dépôt de déchets***

Constitue une nuisance et est interdit à toute personne, sur ou dans un immeuble ou dans un endroit public, de même que dans les cours d'eau, les fossés ou sur les rives ou en bordure de ceux-ci, les actes suivants:

1. accumuler, laisser s'accumuler ou laisser se répandre de la terre, du gravier, du sable, de la tourbe, des cailloux, de la pierre ou d'autres matériaux de construction;
2. jeter, déposer, accumuler, ou laisser des cendres, des animaux morts, des matières fécales, des matières organiques ou des matières résiduelles ailleurs que dans un contenant réservé à cette fin;
3. déverser, laisser s'écouler, s'accumuler ou se répandre des matières dangereuses, polluantes ou contaminantes telles que des huiles, des hydrocarbures, de la peinture, des solvants ou des pesticides;
4. jeter ou déposer des herbes, des feuilles, des branches coupées suite à un élagage ou une taille ailleurs que dans un contenant réservé à cette fin;
5. jeter ou accumuler de la ferraille, des pneus, des débris de démolition ;
6. placer, déposer, accumuler du bois, sauf s'il s'agit du bois destiné au chauffage ;
7. laisser croître des végétaux de façon à ce qu'ils obstruent le passage de piétons, de cyclistes ou de véhicules ou qu'ils nuisent à la visibilité sur une rue, un trottoir ou une piste cyclable ou qu'ils cachent un panneau de signalisation, un feu de circulation ou un équipement du réseau d'éclairage public.

Les paragraphes 1 et 6 du premier alinéa ne s'appliquent pas dans le cas où une ou plusieurs des situations énumérées font partie intégrante des activités normales d'un commerce, d'une exploitation agricole ou forestière, d'une carrière ou sablière ou aux endroits autorisés par écrit par la municipalité.

**Article 15.      *Malpropreté et encombrement***

Constitue une nuisance et est interdit le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble de laisser celui-ci ou de tolérer que celui-ci soit laissé dans un état de malpropreté ou d'encombrement tel que cela constitue un danger pour la santé ou la sécurité des personnes qui y habitent ou qui s'y trouvent.

**Article 16.      *Broussailles et mauvaises herbes***

Constitue une nuisance et est interdit à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, de laisser pousser du gazon, l'herbe ou des broussailles d'une hauteur de 20 centimètres et plus.

Constitue une nuisance et est interdit à l'extérieur du périmètre d'urbanisation le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, de laisser pousser du gazon, l'herbe ou des broussailles jusqu'à une hauteur de 60 centimètres ou plus.

Constitue une nuisance et est interdit le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble de laisser pousser sur tel immeuble des mauvaises herbes. Sont considérés comme des mauvaises herbes le *Rhus radicans* appelé aussi herbe à la puce, d'*Ambrosia artemisifolia*, d'*Ambrosia trifida* ou d'*Ambrosia psilostachya* appelées aussi herbe à poux et de l'*Heracleum mantegazzianum* appelée aussi la berce du Caucase.

**Article 17.      *Dommages causés aux végétaux***

Il est interdit à toute personne d'endommager, de quelque manière que ce soit un arbre, arbuste, plant, pelouse, fleur, lesquels croissent dans ou sur un endroit public ou privé.



**Article 18. Projection de lumière**

Constitue une nuisance et est interdit le fait de projeter une lumière directe sur une propriété privée, en dehors du terrain d'où elle provient si celle-ci cause ou est susceptible de causer un danger pour le public ou un inconvénient à toute personne.

**Article 19. Substance nauséabonde**

Constitue une nuisance et est interdit le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, de laisser ou de permettre que soit laissée sur cet immeuble ou le fait d'émettre ou de laisser s'échapper des odeurs ou toute substance nauséabonde par le biais ou en utilisant notamment tout produit, substance, objet ou déchet, susceptible de troubler le confort, le repos ou à incommoder une ou plusieurs personnes du voisinage.

Le présent article ne s'applique pas à l'exercice d'activités agricoles en zone agricole ou agroforestière.

**Article 20. Excavation**

Constitue une nuisance et est interdit le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble privé de laisser à découvert ou permettre que soit laissé à découvert une fosse, un trou ou une excavation, autre qu'un fossé de ligne ou un cours d'eau, sur un tel immeuble si cette fosse, ce trou, cette excavation est de nature à créer un danger public.

**Article 21. Propreté des véhicules**

Constitue une nuisance et est interdit le fait qu'un conducteur d'un véhicule dont les pneus, les garde-boue, la carrosserie ou l'extérieur de la boîte de chargement sont souillés ou chargés de terre, sable, boue, pierre, glaise, fumier ou d'une autre substance ne prenne pas les mesures pour débarrasser son véhicule de toute terre, sable, boue, pierre, glaise, fumier ou autre substance qui peut s'en échapper et tomber de façon à souiller un endroit public de la municipalité.

**Article 22. Véhicules automobiles hors d'état et pièces de machineries**

À l'exception des endroits prévus à cet effet et des commerces où cela est autorisé, il constitue une nuisance et est interdit le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, de laisser ou de permettre que soient laissés sur cet immeuble des véhicules automobiles fabriqués depuis plus de sept (7) ans, non immatriculés pour l'année en cours ou hors d'état de fonctionner ou des rebuts ou pièces de machinerie, de véhicules routiers ou de tout autres objets de cette nature.

**Article 23. Neige / glace**

Constitue une nuisance et est interdit le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un endroit privé de jeter ou de déposer dans un endroit public ou un cours d'eau, de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé.

**SECTION II : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

**Article 24. Nettoyage**

La municipalité peut effectuer, aux frais de tout contrevenant, le nettoyage de façon à rendre l'endroit public identique à ce qu'il était avant qu'il ne soit souillé.

**Article 25. Coût du nettoyage**

Tout contrevenant, outre les pénalités prévues par le présent règlement, devient débiteur envers la municipalité du coût du nettoyage effectué par la municipalité.

**Article 26. Autorité compétente**

Le conseil autorise de façon générale, tout agent de la paix et tout officier municipal à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement, en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application du présent.

**PRENDRE NOTE QU'IL S'AGIT SEULEMENT D'UN EXTRAIT DU RÈGLEMENT # 03-2013.** Il y a aussi d'autres nuisances dans le règlement concernant entre autres le bruit, les animaux, etc. Pour connaître les amendes qui peuvent être données, ou lire le règlement en entier, vous pouvez passer au bureau ou consulter le site internet : [www.sainteusebe.ca / Municipalité](http://www.sainteusebe.ca/Municipalité) / Informations municipales / Règlements municipaux. Il y a aussi le règlement # 03 – 2014, en ce qui concerne les animaux.



**DÉJEUNER D'ACCUEIL DE MGR GRONDIN.** Le mardi 17 mai dernier, près de 50 personnes ont participé au déjeuner d'accueil de Mgr Denis Grondin qui venait à Saint-Eusèbe pour sa première visite depuis sa nomination au diocèse de Rimouski en mai 2015. À cette occasion, le Comité de revitalisation et l'assemblée de Fabrique lui ont présenté un mémoire brossant le tableau de la vie économique et sociale de notre paroisse. Des mots de bienvenue furent adressés à Mgr Grondin par M. le maire, Gaston Chouinard, au nom de la municipalité, par Mme Nicole Chouinard, directrice de la résidence l'Oasis des aînés au nom du personnel et de tous les résidents et résidentes puis par Reynald Ouellet, au nom de tous les paroissiens. Dans une brève allocution, Mgr Denis Grondin a exprimé sa satisfaction de sa rencontre lui permettant de nous connaître un peu mieux compte tenu de la brièveté de la visite. Par la suite, il a pris quelques minutes pour visiter le jardin céleste, le jardin de tulipes et l'église. À 10 h 25, Mgr Denis Grondin, accompagné de notre curé, l'abbé Normand Lamarre, prenait la route en direction de St-Elzéar.

Le succès de ce déjeuner d'accueil est le fruit d'une belle collaboration de plusieurs personnes : le groupe des Fermières de Saint-Eusèbe avec le personnel de l'Oasis pour la planification, l'aménagement de la salle à manger, la préparation culinaire et le service. Il faut noter également la bonne humeur et l'accueil réciproque de tous les participants et participantes ainsi que l'apport des personnes ayant fait des dons en argent ou produits cuisinés. Un MERCI RECONNAISSANT à toutes ces généreuses personnes.

**DU CHANGEMENT EN VUE.** Au cours de sa visite dans notre secteur, Mgr Denis Grondin nous a annoncé avoir requis les services de notre curé, l'abbé Normand Lamarre, pour lui confier la charge d'un secteur formé de douze paroisses dans la région de Matane. Cette nomination sera effective à compter du 1<sup>er</sup> août prochain. M. Lamarre quittera notre secteur le 17 juillet. Son remplaçant sera M. l'abbé Jean-Baptiste Morales Montoya. M. Montoya est originaire de Colombie. Le dimanche 7 août, Mgr Denis Grondin nous présentera M. l'abbé Montoya lors d'une célébration d'accueil tenue à l'église de Notre-Dame-du-Lac à 11 h. Ce jour-là, il n'y aura pas d'autre messe dans notre secteur.

**REVITALISATION (Église).** La revitalisation des paroisses avait été une priorité diocésaine en 2002, priorité qui a mobilisé peu de paroisses du diocèse. L'urgence de la prise en charge de l'animation pastorale par les membres de chaque communauté paroissiale s'est accentuée avec les années, la diminution du nombre de prêtres et le regroupement en secteurs. Ici, à Saint-Eusèbe en 2011, formation du comité provisoire, 2012, première assemblée paroissiale d'information et établissement de priorités et recherches de responsables en 2013. Reynald Ouellet prend la responsabilité de **personne-relais**, Mme Danielle St-Pierre est la responsable de **Liturgie et célébration de la foi**. Février 2016, Mme Claire-Diane Deschamps accepte la responsabilité de la **Présence de l'Église dans le milieu**.



Actuellement, nous poursuivons la recherche d'un(e) responsable de la **Transmission de la foi (catéchèse)** après plusieurs contacts infructueux. L'énoncé du champ de travail de Mme Claire-Diane Deschamps, c'est d'assurer au sein de la communauté une présence « charitable » auprès de tous les membres et en particulier des jeunes, des malades et des moins bien nantis. À noter qu'il n'est pas question de remplacer des organismes déjà présents et actifs auprès des personnes mentionnées précédemment. Sa priorité est la visite et communion aux malades de la communauté. Il s'agit d'un travail d'écoute, de compréhension et de discrétion. Alors si vous éprouvez le besoin de partager vos craintes, vos peurs et vos sentiments suite à une maladie qui vous affecte vous pourrez demander une visite à Claire-Diane en composant le 418-899-2510. Claire-Diane pourra également vous apporter la communion au besoin.

**JUBILAIRES 2016.** Dans le cadre du Festi-cèdre, le dimanche 17 juillet, lors de la messe de 9 h 30, nous soulignerons la fidélité des couples qui fêteront en 2016 un anniversaire de mariage religieux catholique multiple de 5 (5, 10, 15 ... années de mariage). À ce moment-ci, les couples jubilaires ont normalement reçu l'invitation à participer. Si vous répondez aux critères et n'avez pas reçu votre invitation, veuillez communiquer avec Reynald Ouellet au 418-899-2372. Critères : mariage religieux catholique, résider ou avoir résidé à Saint-Eusèbe ou marié à Saint-Eusèbe. Des ajouts et/ou corrections peuvent être faits.

**CATÉCHÈSE 2016-2017.** Les parents qui désirent que leur(s) enfant(s) commence(nt) ses parcours de catéchèse en septembre doivent l'inscrire d'ici septembre en contactant Reynald Ouellet au 418-899-2372.

**À QUEL ÂGE DÉBUTER ?** Lorsque l'enfant est en 2<sup>e</sup> année scolaire ou plus.

Reynald Ouellet Personne-relais Affaires religieuses

### **FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-EUSÈBE**

En date du 30 avril 2016, après 4 mois dans son année financière, la Fabrique de la paroisse de Saint-Eusèbe a enregistré un surplus de 1 280 \$. Cela est dû à la très grande générosité des paroissiens. Nous vous remercions beaucoup.

Les revenus pour les quatre premiers mois de l'année s'élèvent à 21 214 \$ et les dépenses à 20 034 \$. Le quillethon (2 471 \$), les dons partages (1 724 \$), la capitation (2 100 \$), les quêtes (5 279 \$) et les dons (2 898 \$) comptent parmi les principales sources de revenus de la fabrique.

Nous nous attendons à ce que les prochains mois soient déficitaires en raison des importants travaux de réparation qui seront effectués sur le bâtiment de l'église. Des revenus non récurrents comme le quillethon ne seront aussi plus au rendez-vous. Nous vous rappelons que l'année financière 2015 s'est terminée par un déficit de 9 665 \$. Sans l'investissement dans les thermopompes pour le chauffage, ce déficit aurait été de plus du double.



## CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Comme chaque année, les élèves ont la possibilité de participer au Club de lecture d'été Desjardins, un outil favorisant le plaisir de lire. Des livres sont donnés en prix. Vous trouverez à la page suivante une feuille explicative à ce sujet.

\* \* \* \* \*

Jusqu'au 3 novembre prochain, une trentaine de livres portant sur des sujets aussi divers que :

- ◆ l'estime de soi;
- ◆ l'achat d'une propriété;
- ◆ l'intimidation;
- ◆ les voyages;
- ◆ l'homéopathie;
- ◆ la réalisation d'un plan d'affaires;
- ◆ ou les façons de donner le goût d'apprendre,

sont disponibles à la bibliothèque. C'est un service offert par le CRSBP de Rivière-du-Loup, sous le titre **Infos Express**. Chacun peut y trouver les conseils dont il a besoin.

Plusieurs livres sur le jardinage sont aussi disponibles.

\* \* \* \* \*

À l'occasion de la Journée du livre, le 24 avril dernier, la bibliothèque avait invité M. Berthier Pearson, de Matane, à nous raconter quelques-uns de ses voyages (... il a visité 57 pays !...).

Les personnes qui y ont assisté ont été très intéressées par sa présentation. Ce service nous a été offert gratuitement par le CRSBP.

**Prendre note qu'à partir du 22 juin, jusqu'au 7 septembre 2016,  
la bibliothèque sera ouverte seulement les mercredis, de 19 heures à 20 heures.**

### *Pensée*

« Apprendre à avoir confiance en soi constitue une solution pour vaincre le doute et la peur. »

Harold Bloomfield

Agréables lectures et bonnes vacances à tous!

Gisèle Bolduc, responsable de la bibliothèque



## Le Club de lecture d'été Desjardins, c'est quoi?

**GRATUIT**

- ◆ Un concours qui se tient à l'automne et dont les dessins créés par les participants sont utilisés dans le matériel du Club de lecture d'été Desjardins;
- ◆ Un outil favorisant le plaisir de lire;
- ◆ De bonnes habitudes de lecture prises au cours de l'année qui se poursuivent;
- ◆ Une activité culturelle au cœur de l'été;
- ◆ Un éveil de la curiosité de l'enfant sur une foule de sujets (astronomie, légendes, superhéros, etc.);
- ◆ Une occasion en or de tisser des liens avec d'autres enfants et de se faire de nouveaux amis.



## Comment ça marche?

Gratuit et aucune inscription n'est requise. Il suffit de se présenter à la bibliothèque municipale

Se déroule à la bibliothèque municipale

Début à la fin de l'année scolaire et se poursuit tout l'été

1 visite/semaine à la bibliothèque

Très souple ! L'enfant peut s'absenter 1, 2, ou 3 et poursuivre par la suite

Toute l'activité se déroule à la bibliothèque

Le matériel peut être laissé à la bibliothèque ou conservé à la maison

De nombreux prix de participation sont remis à la fin de l'été

## PRIX À GAGNER

- 1 prix local: un livre fourni par le Réseau BIBLIO du Bas Saint-Laurent est tiré parmi les jeunes de notre bibliothèque municipale
- Plusieurs prix régionaux tirés parmi tous les participants du Bas Saint-Laurent

## MINI-TOURNOI DE POMPIERS 2016

Samedi dernier se tenait à Sully le mini-tournoi de pompiers. Dix équipes de différentes municipalités du Témiscouata étaient présentes. Douze jeunes de notre municipalité étaient très fiers d'y participer.



Première rangée : Léa Lebel, Jacob Lebel, Edward Briand, Marilou Briand, Lily-Rose Briand.  
2<sup>e</sup> rangée : Mario Houle, Xavier Proulx, Tristan Laplante, Zackary Briand, Franco Dumont.  
3<sup>e</sup> rangée : Yan Laplante, Gabriel Bérubé, Mathis Dumont, Xavier St-Pierre.

# Félicitations!

Responsables : Franco Dumont et Mario Houle

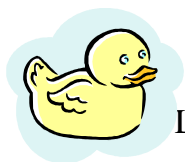


Merci aux enfants de leur participation et aux parents, grands-parents, accompagnateurs pour les avoir soutenus et encouragés.



# COURSE DE CANARDS ET SOUPER DES POMPIERS

**Journée du 9 juillet 2016**  
**Au terrain de pique-nique municipal**



**15 h Départ des canards**  
Les billets sont en vente au coût de 5 \$ auprès des pompiers.

Prix à gagner : 250 \$, 175 \$ et 75 \$.

**17 h 30 SOUPER - 1/2 Poulet BBQ**

12 \$ du billet  
Quantité limitée (150)



**Au profit de la Brigade des pompiers de Saint-Eusèbe.**

Information : Yvan Dumont 418-899-2576

**VENEZ NOUS ENCOURAGER !**



**Voici la nouvelle signature du Festi-Cèdre.**

La 18<sup>e</sup> édition se tiendra du 13 au 17 juillet 2016, sous le thème « À Saint-Eusèbe, ça bouge! »

Cette année, en plus de mettre en valeur le cèdre, une place toute spéciale sera faite aux produits régionaux tels que les produits de l'érable, l'artisanat, etc. Il y aura aussi une préoccupation particulière concernant l'environnement et l'importance de l'activité physique.

Rallye-bottine, rallye olympiade pour les jeunes, course Xcapade 5 km, danse de ligne Country, venez bouger avec nous.

Cette année, nous avons un forfait pour le repas du samedi avec l'entrée du spectacle au prix de 25 \$. Vous pouvez dès aujourd'hui réserver vos billets de repas au 418-899-2762.

Voir la programmation à la page 18.



**BEAT TRIP (spectacle samedi soir)**





## PÉRIODE D'INSCRIPTION TERRAIN DE JEUX

C'est maintenant le temps de vous inscrire pour le terrain de jeux 2016 pour les enfants de la maternelle 4 ans à la 6<sup>e</sup> année. Le guide et le formulaire d'inscription ont été distribués par l'école. Pour ceux qui n'ont pas reçu le formulaire, me contacter au 418-899-2762.

## ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU TERRAIN DE JEUX

### BINGO

Vendredi 22 juillet à 19 h 30  
À la salle l'Envol de St-Eusèbe

Prix de la première carte 10 \$ et les cartes  
supplémentaires 5 \$

## MÉCHOUI DE PORC ET SPECTACLE DES JEUNES

Vendredi le 12 août à 17 h 30  
suivi du spectacle à 19 h

Coût pour les cartes du souper

Adulte : 12 \$

Enfant de 6 ans à 12 ans : 6 \$

Enfant de 5 ans et moins : gratuit

Les cartes seront en vente auprès des jeunes du  
terrain de jeux.

Valérie Nadeau, responsable

## CERCLE DES FERMIERES

Le Cercle de Fermières félicite Mme Nicole Beaulieu, élue maman de l'année 2016. Nous remercions tous ceux qui ont participé à notre brunch annuel.

Nous invitons les dames à faire partie de notre organisme. Notre recrutement est présentement en cours jusqu'en septembre. Notre revue est remplie de diversités spécialement pour nous les femmes actives (patron – témoignages, recettes, etc.). Communiquez avec nous si cela vous intéresse, vous êtes les bienvenues.

N'oubliez pas de venir visiter notre exposition lors du Festi-Cèdre.

Jacqueline Beaulieu, présidente  
418-899-6203



## 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'AFÉAS DE SAINT-EUSÈBE ET DE LA PROVINCE

Fondée en 1966, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas) permet aux Québécoises de porter leurs voix au niveau parlementaire. Elle défend les intérêts des femmes auprès des instances décisionnelles.

L'organisation regroupe des milliers de membres à travers la province et propose des conférences et activités en lien avec l'actualité. L'association encourage le débat et aide les femmes à jouer leur rôle de citoyenne. Tournée vers l'avenir, L'Afeas sait que, si la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes a évolué, elle demeure profondément d'actualité.

**JOYEUX 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**

Les activités reprendront en septembre. Si vous désirez rejoindre le mouvement, contactez madame Marie-Reine Bossé au 418-899-2255



Régie intermunicipale  
des déchets de Témiscouata

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent  
Québec



Prendre note qu'il n'y a pas de changement à la collecte des ordures le 24 juin ni à la collecte des ordures et du recyclage le 1<sup>er</sup> juillet pour la municipalité de Saint-Eusèbe.

La chaleur de l'été est enfin arrivée! Et, qui dit été... dit congé? Alors, PRENEZ NOTE que les ÉCOCENTRES seront fermés pour les jours fériés du 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet et que notre bureau mère sera fermé tous les vendredis après-midi jusqu'au 2 septembre.

Un BEL ÉTÉ À TOUS!

Renée Anique Francoeur  
Conseillère en gestion environnementale  
(418) 853-2220 rafrancoeur@ridt.ca

Présenté dans le calendrier 2016 du Comité des usagers - Installation Témiscouata, voici le droit des usagers dont nous souhaitons faire la promotion cet été.

### DROIT D'ÊTRE REPRÉSENTÉ

L'utilisateur a le droit d'être représenté pour tous les droits qui lui sont reconnus (art. 12 LSSSS). Dans le cas d'un majeur inapte, ce sera le mandataire, le curateur, le tuteur, le conjoint, un proche ou toute personne qui démontre un intérêt particulier pour l'utilisateur (art. 12 LSSSS; art. 15 C.c.Q.) Toutes les décisions doivent se prendre dans le meilleur intérêt de l'utilisateur ainsi représenté (art. 12 C.c.Q.).

### DROIT À DES SERVICES D'HÉBERGEMENT

L'utilisateur a droit à des services d'hébergement, même s'il a reçu son congé du médecin, jusqu'à ce que son état lui permette de réintégrer son domicile ou qu'il obtienne une place dans un autre établissement (art. 14 LSSSS).

### DROIT DE PORTER PLAINTE

L'utilisateur a le droit de porter plainte auprès des différentes instances sur les services qu'il a reçus ou aurait dû recevoir; et sur des problèmes d'ordre administratif ou organisationnel. À cet effet, il a le droit d'être assisté et accompagné (art. 34, 44, 45, 46 par. 2 et 3, 53, 60 et 61 LSSSS; art. 8 Loi sur le Protecteur des usagers).

### DROIT AUX SERVICES

L'utilisateur a droit à des services adéquats sur les plans scientifique, humain, spirituel et social (art. 5 et 100 LSSSS). Ces services doivent être offerts avec continuité et de façon personnalisée, tout en tenant compte des ressources disponibles (art. 5 et 13 LSSSS). L'établissement doit référer l'utilisateur à une ressource qui offre les services dont l'utilisateur a besoin s'il ne peut lui-même les dispenser (art. 101 LSSSS).

L'utilisateur doit utiliser les services de façon judicieuse (art. 3 par. 5 LSSSS).



**l'Éco-kit.**  
**ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

PRÊT GRATUIT D'ENSEMBLE DE VAISSELLE RÉUTILISABLE  
POUR LES ÉVÉNEMENTS, ACTIVITÉS, FÊTES DE FAMILLE, PARTY DE BUREAU, ETC

**LE KIT COMPREND :**

- Assiettes
- Bols
- Verres
- Couteaux
- Fourchettes
- Cuillères
- Linges à vaisselle
- Savon biodégradable

DISPONIBLE SUR RÉSERVATION  
DANS VOTRE ÉCOCENTRE LE PLUS PRÈS

POUR INFORMATION OU RÉSERVATION :

- RIDT : www.ridt.ca ou (418) 853-2220
- À votre bureau municipal
- Dans un des 4 écocentres

Logos: IGA, Les Confettis, CD

RIDT - CISSS

# Méritas 2015-2016

## École secondaire de Cabano



**Chloé Proulx**  
Secondaire 1

**ARGENT**  
Implication parascolaire

- ◆ Improvisation
- ◆ Club de lecture

**Mégane Forand**  
Secondaire 2

**ARGENT**  
Performance académique  
et implication parascolaire

- ◆ Leadership étudiant
- ◆ Présidente secondaire 2
- ◆ Café étudiant

**Jade Beaulieu**  
Secondaire 3

**BRONZE**  
Performance académique

### Formation générale des adultes de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

#### *Finissants 2015-2016*

Le 11 mai dernier avait lieu notre gala du mérite scolaire 2015-2016. Ce fut l'occasion de reconnaître le travail et la persévérance de nos élèves du Témiscouata et des Basques. Trente élèves ont reçu une mention spéciale et quarante-trois finissants se voyaient couronner de leurs efforts. Nous tenons à les féliciter et à leur souhaiter la meilleure des chances dans tous leurs projets d'avenir.

Le centre de formation de Témiscouata-sur-le-Lac a su accueillir cette année 53 élèves et voici les finissantes 2015-2016 de Saint-Eusèbe :

- Sabrina Pelletier;
- Alyssa St-Pierre;
- Marie-Pier Ouellet (formation à distance).



### TIRAGE DES BOURSES DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PORTAGE

**COLLÉGIAL**  
Dominic Roy

300 \$

**UNIVERSITAIRE**

Michèle St-Amand-Pelletier

500 \$

**PROFESSIONNEL**

Daniel Lafrance

300 \$

**BRAVO À VOUS TROIS !**



Depuis le 3 juin, l'équipe du parc national du Lac-Témiscouata est prête à vous accueillir. Le camping de l'Anse-à-William et la majorité des sentiers de randonnée sont accessibles. Vous pouvez consulter le Guide du visiteur, la programmation des activités de découverte [www.parcquebec.com/lactemiscouata](http://www.parcquebec.com/lactemiscouata) ou notre site Facebook Parc national du Lac-Témiscouata.

**Des nouvelles des secteurs en développement :** L'ouverture de ces secteurs est prévue le 22 juillet, mais surveillez nos communiqués, car il se peut que nous puissions devancer cette date!!!

Le secteur du Montagnais (Dégelis) renaît avec un bâtiment d'accueil complètement restauré, son village de tentes Huttopia et un nouveau sentier pédestre qui côtoie le sentier national et le Lac-Témiscouata. Nous profitons de l'occasion pour vous mentionner que le Montagnais porte maintenant le nom de Grands-Pins, ce qui fait honneur aux majestueux pins blancs présents dans ce secteur.

Quant au secteur du Grand-Lac-Touladi (St-Juste-du-Lac), de belles surprises sont réservées aux familles. Nous avons le privilège de devenir le premier du parc dont les infrastructures sont entièrement développées selon la nouvelle stratégie famille mise de l'avant par le réseau Sépaq.

**De tout pour les groupes :** Avec l'arrivée des nouveaux secteurs, le parc s'est doté d'infrastructures pouvant accueillir des groupes de tous genres (familles, groupes sociaux, camps de jour, etc.). Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au : 418-855-5508 poste 6131

**Bienvenues aux familles!** Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que les enfants, jusqu'à 17 ans, n'ont pas à défrayer la tarification d'accès. De plus, aucun coût pour les activités de découverte tarifées, lorsqu'accompagnés d'un adulte participant. Et, sachiez-vous que seulement cinq visites suffisent pour rentabiliser la carte annuelle du parc au prix de 42,50\$ (tx incluses)?

**On profite de l'été :** Présentez-vous au parc avec votre coupon et un rabais de 50 % vous sera accordé sur une location d'une heure (canots, kayaks, pédalos, surf debout à pagaies). Limite d'un coupon par client, valide entre le 23 juin et le 5 septembre 2016 et selon nos disponibilités des équipements et des secteurs.





## LE MAILLON



Le Maillon est un projet d'entraide par et pour les citoyens permettant de rejoindre les personnes qui vivent des périodes difficiles et qui ne savent pas où s'adresser pour avoir accès aux services. Le Répertoire des ressources, communément appelé « Le petit livre jaune » est disponible aux bureaux municipaux dans chacune de vos municipalités et 43 citoyens-Maillons furent formés le 2 février dernier, oeuvrant depuis sur le territoire témiscouatain.

**Par son écoute respectueuse et le respect de la confidentialité**, le Citoyen-Maillon fait le pont entre le besoin et les services qui peuvent y répondre. Il ne se substituera jamais aux intervenants, mais devient un aidant volontaire dans le milieu où il évolue. Vous reconnaîtrez un Citoyen-Maillon lorsqu'il porte son macaron au logo du projet Le Maillon (voir image entête). Ce macaron indique aux gens qu'il est disponible pour accueillir et écouter une personne qui a besoin d'information.

Vous avez des questions? Vous êtes intéressé à devenir Citoyen-Maillon, vous pouvez vous adresser au Comité aviseur Maillon au (418) 854-5530 poste 223 ou envoyer un courriel au [maillon@cjetemiscouata.qc.ca](mailto:maillon@cjetemiscouata.qc.ca) pour avoir plus d'information.

### **5<sup>e</sup> ÉDITION DE LA DESCENTE DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS Vendredi et samedi le 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2016**

C'est le temps de vous inscrire à la descente de rivière sur les Sentiers 3 frontières.  
Départ du Beau lac à Rivière-Bleue et arrivée à Saint-François-de-Madawaska (43 km).  
Du 1<sup>er</sup> au 2 juillet, coucher au camping Lac Glazier

Exigences : S'inscrire avant le 28 juin 2016 auprès de [loisir@riviere-bleue.ca](mailto:loisir@riviere-bleue.ca)  
Pour plus d'information : 418-893-5559 poste 2 ou 418-893-2649



**Passer le message à vos amis.**

### **Désir de voyager, plaisir assuré, réalisez votre rêve !**

11 au 17 septembre	Visitez la baie Géorgienne
24 septembre	Passez une journée à l'Île d'Orléans
25 et 26 octobre	Venez assister au nouveau spectacle de Martin Fontaine au club de golf privé de Céline Dion et René Angélil
20 novembre	Spectacle de Noël au capitole
23 au 26 novembre	Vivez au rythme de New York avec l'effervescence de la Thanksgiving et assister à la parade Macy's.

Partez découvrir le monde, à votre service pour tout type de voyage, contactez-moi  
Jacinthe Landry au 418-714-2279.



## Participation record pour la Journée des familles au Témiscouata!

Le comité organisateur de la 5<sup>e</sup> édition de la Journée des familles est ravi et fier de la réussite de son événement qui s'est déroulé samedi dernier, le 4 juin. Mentionnons que 83 familles totalisant 263 personnes ont participé aux activités de la journée à Saint-Eusèbe. Le comité organisateur remercie et invite déjà la population à sa prochaine édition, en juin 2017, qui se déroulera à Rivière-Bleue.

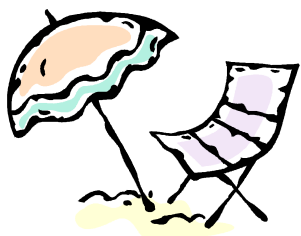
Une panoplie d'activités gratuites ont fait partie de cette journée pour le plus grand plaisir de tous! Entre autres, un ZumbActiv 0-100 ans, un conte animé par madame Nikole Dubois accompagnée des marionnettes Ylitou et Ali sans oublier le spectacle fort apprécié de Clopin Lanouille et Monsieur Nono, une présentation offerte en collaboration avec Boralex. Une chasse au trésor ainsi qu'un rallye des kiosques ont permis de faire connaître la municipalité et les services offerts aux familles dans la communauté. De plus, sur l'heure du dîner, nous avons eu la chance d'entendre des musiciens folkloriques.

Merci à nos partenaires financiers et au comité organisateur : Acti-Familles, la municipalité de Saint-Eusèbe, l'Oasis des aînés, Re-Source Familles, la Maison de la famille du Témiscouata, le CISSS du Bas-Saint-Laurent (installations du Témiscouata), CPE « Les Calinours », la MRC de Témiscouata, la Table COSMOSS -9 mois/5 ans et l'Équipe des Saines habitudes de vie.

Merci aussi à toutes les familles, grâce à vous, ce fut une journée des plus agréables! On se donne rendez-vous l'an prochain!



**Le Centre des femmes du Témiscouata**  
sera fermé pour les vacances  
du **8 juillet au 19 août 2016.**



On vous attends pour la reprise de nos activités avec une belle programmation dès septembre. Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un bel été !

Toute l'équipe du Centre des femmes du Témiscouata

# PROGRAMME FESTI-CÈDRE



## Mercredi 13 et Jeudi 14 juillet 2016

**20 h** Présentation de la pièce de théâtre par la Troupe à Uzège  
 « **Faut pas noy'ons le poiss'er** »  
 De l'auteur Michel Bourdon.  
 Au gymnase de l'école de Saint-Eusèbe

## Vendredi 15 juillet 2016

**13 h à 16 h** Danse de ligne country  
 Louise Dumont et Lucie Clavette

**19 h à 22 h** Danse de ligne country  
 Micheline Bérubé et Jean-Charles Caron

**19 h** Inscription Rallye-bottine, équipe de 2 à 4 pers.  
 Départ sous le chapiteau  
 Pour inscription: contacter Rachel Proulx au 418-899-6026

**20 h** Ouverture officielle du site

**20 h 30** Rallye-bottine

**22 h** DJ Mario

## Samedi 16 juillet 2016

**11 h** Course Xcapade  
 Pour information, communiquez avec Nicole Bouchard au 418-894-0274 ou xcapade5k@gmail.com

**12 h** Dîner de plogues  
 Préparé par nos élus

**13 h à 16 h** Danse de ligne country  
 Micheline Bérubé et Jean-Charles Caron

**13 h à 17 h** Exposition des Fermières à la sacristie

**13 h 30**

Animation pour les jeunes  
 Rallye olympiade pour 6 à 12 ans  
 Pour inscription: contacter Michèle St-Amand Pelletier au 418-899-2968

**17 h 30**

Souper Méchoui  
 Présentation des nouveaux arrivants, nouveau-nés et nouvelles entreprises.

50<sup>e</sup> anniversaire de la Brigade des pompiers de Saint-Eusèbe

Dévoilement du nouveau nom du Centre sportif

**20 h 30** Groupe Beat trip



## Dimanche 17 juillet 2016

**9 h 30** Messe à l'église

**10 h 30** Présentation des jubilaires à l'église

**10 h** Brunch sous le chapiteau

**13 h à 17 h** Exposition des Fermières à la sacristie

**13 h à 16 h** Danse de ligne country  
 Yolande Ouellet

**19 h** Présentation de la pièce de théâtre par la Troupe à Uzège  
 « *Faut pas noy'ons le poiss'er* »  
 de l'auteur Michel Bourdon.  
 Au gymnase de l'école de Saint-Eusèbe

Les activités sont présentées sous le chapiteau  
 « Municipalité de Saint-Eusèbe »  
 En collaboration avec les pompiers de Saint-Eusèbe (sécurité)

## TARIFICATION

### Pré-vente Adulte

Forfait danse : 12 \$

Forfait souper – soirée du samedi : 25 \$

### Course Xcapade

60 \$ individuel

Équipe de 10 pers. : 55 \$ jusque 15 mai

### Pièce de théâtre

Adultes : 12 \$

6 à 12 ans : 6 \$

### Danse de ligne Country

À l'entrée Adulte : 5 \$

### Rallye-bottine

5 \$ par personne

### Spectacle musical du samedi

À l'entrée Adulte : 8 \$

Ado de 12 ans à 18 ans : 5 \$

### Course Xcapade

Individuel : 65 \$

Équipe de 10 pers. : 60 \$

## REPAS

### Souper du samedi

Adulte : 20 \$

6 à 12 ans : 10 \$

### Brunch du dimanche

Adulte : 15 \$

6 à 12 ans : 8 \$

Pour les moins de 5 ans : Gratuit

## PETITES ANNONCES



### MAISON À VENDRE

Maison à vendre avec 4 chambres et 2 garages.  
Grand terrain.  
Contactez Serge au 418-899-6343

### LOGEMENT À LOUER

Logement 4 1/2 au centre du village aux  
Habitations de Saint-Eusèbe. Pour information:  
Denise 418-899-0030 ou Bruno 418-899-6800.

### RECHERCHE

Recherche quelqu'un pour faire le gazon,  
appelez au 418-899-1728.

### RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX

Je fais la récupération de tous les métaux.  
Vous avez des objets en métal à vous  
débarrasser ? Du vieux fer, réfrigérateur,  
cuisinière, cascade, aluminium, cuivre, fil  
électrique, batterie d'auto, etc. Je me déplace.  
Merci à l'avance.

Rino Dumont, 471, route 232, 418-899-2368

### MONUMENT FUNÉRAIRE

Représentant pour la maison Elzéar Beaulieu  
& fils inc. Raymond Beaulieu : 418-899-2358

### APPORTEZ VOS CANNETTES

Petit rappel pour vous dire que nous ramassons  
toujours vos cannettes au profit du ballon-  
balai. Apportez-les au 245, rue Principale.

**Merci !** Nicole Bouchard

### FUMIER À VENDRE

Fumier 2013-2014, bien tari, mais en quantité  
limitée, tas de 2014-2015, assez décomposé et  
tas de 2015-2016 pour vos mélanges de  
croissance rapide. Tous les tas se composent  
de fumier de vache, cheval, cochon, poulet et  
enrichis de vers de terre. Prix 4.25 \$ taxes  
incluses, poche de 40 kilogrammes. Lise  
Guilbert 418-899-2222.

### DIVERS À VENDRE

Gilet de coton ouaté avec beaux dessins 10 \$  
chacun, si cela vous intéresse contacter Lise  
Deschamps au 418-899-6372.

Poêle à bois en fonte pour ébouillanter les  
animaux, 300 \$ négociable et ensemble de bain  
avec robinet à droite, lavabo, tour de douche,  
poteau de rideau, tout en blanc, prix 300 \$,  
contactez Louise au 418-899-6372.

Vélo blanc 21 vitesses, grandeur de roues 28  
pouces de marque Louis Garneau payé 600 \$  
laissé à moitié prix et ayant peu servi. Pour  
information, s'adresser à Claire-Diane au  
418-899-2510.

Avis aux intéressés, madame Maria Beaulieu,  
résidante de l'Oasis, vend encore des bas de  
laine et des pantoufles pour hommes et dames,  
tricotés à la main. Téléphone : 418-899-2293.

### RÉPARATION DE VÊTEMENTS

Vous avez besoin de réparation de vêtements,  
vous pouvez me contacter Louise Deschamps  
au 418-899-6372.

# JOURNÉE DE LA FAMILLE ET FESTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN



Toute la population est invitée  
à venir célébrer leur fête nationale

## ***la St-Jean Baptiste***

au terrain de pique-nique municipal

**Vendredi 24 juin 2016 dès 13 h**



### Voici l'horaire



13 h Tournoi de volley-ball 4 contre 4 (une fille ou un jeune de moins de 12 ans minimum par équipe). Pour Inscription à l'avance, contacter Dany Beaulieu au 418 868-7335.

Maquillage et sculptures de ballounes avec Bubulle, la clown avec qui on s'éclate !

2 jeux gonflables pour enfants de 3 à 10 ans

Coin de bricolage

16 h Souper Hot-Dog à 1 \$ Au profit de la duchesse des pompiers

18 h Continuité des activités

19 h Fin des activités

21 h Discours patriotique  
Musique d'ambiance et karaoké avec Dj Étienne Proulx

21 h 30 Feu de joie

22 h Feux d'artifice



Bienvenue à tous !

**En cas de pluie, l'activité est remise au lendemain.**

L'Association sportive de Saint-Eusèbe

BIENTÔT